

Direction Générale
Mission inspection-contrôle-réclamations

Affaire suivie par : [REDACTED]
Tél. : [REDACTED]
Mail : [REDACTED]
Réf : IC-0223-1416-D
PJ : Tableau des mesures
RAR : [REDACTED]

Marseille, le
Le Directeur Général
A
Madame la Directrice
EHPAD KORIAN LES PARENTS
22 rue vendel
13008 MARSEILLE 08EME

Objet : Inspection EHPAD Korian Les Parents : Notification des décisions définitives au terme de la procédure contradictoire

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection inopinée sur site le 16 décembre 2022. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 12 janvier 2023.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriels le 13 février 2023 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des résidents. La procédure contradictoire est désormais clôturée. A ce stade de la procédure, 5 prescriptions et 1 recommandations vous sont notifiées dans le tableau annexé. Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Le suivi des mesures administratives sera assuré par les inspecteurs de la délégation départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé. Je vous demande de leur adresser, aux différentes dates d'échéance, le tableau de suivi des mesures administratives complété par vos soins sous format Word et PDF, assorti des pièces justificatives.

Un contrôle sur site pourra être réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives.

